## Pièces jointes au dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement

## PIECE JOINTE N° 10 Justification du dépôt de la demande de permis de construire

**Rubrique 2221** 

Version 1 22/04/2021

## **CBM Filetage**

Demandeur:
CBM Filetage
74 rue Nicolas Appert
62200 BOULOGNE SUR MER

Etablissement faisant l'objet de la demande :
 Projet CBM Filetage
 22 rue Saint-Vincent-de-Paul
 62200 BOULOGNE SUR MER

Le projet est soumis à permis de construire. Conformément à l'article R512-46-6 du code de l'environnement, la demande d'enregistrement sera complétée, dans les dix jours suivant sa présentation, par la justification du dépôt de la demande de permis de construire.